**AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR**

**DU RÈGLEMENT 18-490 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

# AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du Conseil municipal tenue le 15 mai 2018, le Conseil a adopté le règlement 18-490 établissant la politique de gestion contractuelle et abrogeant le règlement 18-483.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l’hôtel de ville, 145 boulevard Springer à Chapais, aux heures et jours normaux d’ouverture.

DONNÉ ET SIGNÉ À CHAPAIS, ce 17e jour du mois de mai 2018

Mariève Bernier

Directrice générale et greffière